

A propos de l'évaluation de la recherche

Le mois de juin 2009 a été riche d'événements importants pour le CNRS, avec la mise au vote d'un contrat d'objectifs et la préparation du nouveau décret fondant l'organisme. Le gouvernement, jeu politique aidant, déclare que s'il a fait quelques concessions, il n'a pas varié sur l'essentiel de ses projets. Ce constat est d'ailleurs partagé, sans satisfaction, par une partie de la communauté scientifique. Mais il serait négatif pour l'avenir de gommer quelques infléchissements importants, que nous rappellerons brièvement avant d'aborder le sujet de l'évaluation scientifique, qui focalise aujourd'hui une incompréhension croissante.

Une première vision erronée du dispositif de recherche français a conduit le pouvoir politique à vouloir lier un recentrage souhaité sur les universités au démantèlement du CNRS. Or, un partenariat croissant entre ce dernier et les universités s'effectue aujourd'hui au sein d'Unités Mixtes de Recherches (UMR) CNRS-Université. Et si le discours officiel est maintenant celui d'un soutien aux UMR, cela n'a pas toujours été le cas. Aux premiers mois de la mise en place de la loi LRU, le gouvernement, encouragé par quelques présidents d'université, voulait un abandon immédiat de la co-tutelle des organismes de recherche. Il a fallu un très large mouvement de contestation, en particulier de directeurs de laboratoires et de personnalités scientifiques, pour que le ministère fasse machine arrière et admette le principe éprouvé de la co-tutelle scientifique des laboratoires.

La volonté de démantèlement du CNRS a pris d'autres formes : projets de diminution à terme de l'emploi scientifique stable ou bien encore visant à l'amputer des sciences biologique et de l'informatique. Là aussi une opposition largement majoritaire du milieu scientifique a semblé aboutir à des évolutions partielles des positions ministérielles depuis 3 mois; mais il nous reviendra en particulier de vérifier en continu que les nouvelles « Alliances » mises en place joueront effectivement le rôle souhaité de coordination des différents opérateurs de recherche, et pas de coins pour in fine éclater le CNRS.

Concentrons-nous sur une autre erreur de nos gouvernants, relative au processus d'évaluation mené en particulier par le comité national de la recherche scientifique (CN) auquel nous appartenons. Et corrigeons tout d'abord deux inexactitudes qui diffusent jusque dans les discours présidentiels (serait-il mal conseillé ?). Non, le CN n'est pas une instance simplement élective, mais comprend en son sein un nombre significatif de membres nommés par les tutelles (un tiers pour les sections disciplinaires et la moitié pour les conseils scientifiques, en particulier des chercheurs étrangers). Non, le CN n'est pas une instance « interne » au CNRS : la base électorale de ses membres élus (près de 60000 personnes) comprend une majorité de personnels hors CNRS. D'ailleurs, lors du précédent mandat du CN (de 2004 à 2008), environ la moitié des présidents des sections du CN étaient des professeurs d'université.

Le CN a une mission d'évaluation de la recherche dans les domaines couverts par le CNRS. Il examine l'activité scientifique des chercheurs, les demandes de promotions, les embauches (en formation de jury), donne des avis sur le devenir des unités de recherche, et conseille les directions de l'organisme sur tout point d'intérêt scientifique.

L'apparition récente d'une agence d'évaluation, l'AERES, dont le spectre d'intervention est plus large, sème aujourd'hui le trouble. Pour conforter la montée en puissance de l'AERES, le gouvernement a supprimé le mot « évaluation » du projet de nouveau décret sur le CNRS (sur la version du texte portée à notre connaissance à ce jour) au niveau des « missions » de l'organisme, et n'a semble-t-il pas accepté à ce jour de le réintroduire ne serait-ce que comme un des « outils » qu'il peut mettre en œuvre pour remplir ses missions. Pourtant, dans un courrier récent, la Ministre défend cette suppression de l'évaluation, dans l'énoncé des missions du CNRS, « parce qu'elle ne peut être considérée comme une fin en soi, mais plutôt comme un outil au service de l'excellence de la recherche conduite par cet organisme ». Ce point mériterait au moins d'avoir une traduction dans le nouveau décret. Notons par ailleurs que le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie a donné un avis le 29 juin 2009, exprimé à l'unanimité, sur le projet de décret, et préconise de réintroduire l'évaluation au niveau des missions de l'organisme, et, sur la question plus précise de l'évaluation des unités, au même titre que ce qui existe dans le décret de l'INSERM de mars 2009, d'y inscrire que les sections du comité national « participent à l'évaluation périodique de l'activité des unités de recherche qui relèvent de leur secteur ».

Refuser l'idée qu'à côté d'une part utile d'évaluation « externe », ponctuelle et a posteriori, un organisme qui se veut vivant et réactif, doit impérativement et en continu, se livrer à un travail d'élaboration de politique scientifique, qui impose une évaluation plus interne de la recherche telle qu'elle se mène, est vraiment une erreur majeure. Vouloir réduire à ce point la qualité de fonctionnement du CNRS, n'est-ce pas là signer une fois de plus une méfiance à l'égard du monde de la recherche, si clairement manifestée par le discours présidentiel du 22 janvier dernier, et qui avait soulevé une réprobation générale. La question pourrait se poser d'ailleurs à une université qui voudrait se doter d'un service interne d'évaluation en continu qui lui permette de voir où elle va. Le gouvernement chercherait-il alors à le lui interdire, sous prétexte que c'est « *l'évaluation tous les quatre ans par l'AERES qui doit être l'alpha et l'oméga du suivi des universités* » ?

Au passage nous contestons la réalité de l'indépendance autoproclamée de l'AERES, dont tous les responsables sont nommés par le pouvoir politique, et qui se réserve le droit de récrire, le cas échéant, les rapports produits par les scientifiques en charge des expertises.

Comparons un instant l'évaluation des laboratoires et celle des chercheurs. Les « comités de visite » des UMR, source tous les quatre ans du rapport AERES, ne sont pas une invention de cette dernière. Pour la plupart des disciplines, ils existaient avant, et leur composition n'était pas fixée par le CN, bien que celui-ci y fût mieux représenté, en particulier là où les aspects pluridisciplinaires le rendaient utile. De leur côté, les chercheurs remplissent un rapport annuel d'activité et leur activité est examinée par le comité national tous les deux ans et pour chaque demande de promotion. Si l'examen de l'activité d'un laboratoire doit aussi mettre en évidence la présence, ou l'absence, de synergie entre ses personnels (comme dans tout système complexe, le tout ne se résume pas ici à la somme des parties), qui prétendrait que la qualité scientifique d'une unité de recherche n'est pas largement fonction de celle de ses personnels ? Or cet enrichissement mutuel de l'évaluation des personnels et de l'unité est en régression, alors même qu'il pourrait s'enrichir prochainement de l'examen de l'activité scientifique des enseignants-chercheurs par le conseil national des universités. Si l'on ajoute que l'AERES a introduit une étape nouvelle de notation, dont le principe et les modalités sont largement critiqués, on ne peut manquer de conclure que plutôt que d'enrichir un processus préexistant d'évaluation des UMR, l'AERES tend aujourd'hui à l'appauvrir.

Il est donc bien temps que la posture idéologique s'efface, qu'il soit reconnu au CNRS, dans son décret, la possibilité de recourir à tout type d'évaluation utile à l'accomplissement de ses missions, que le fonctionnement de l'AERES soit sensiblement amélioré (nous avons des propositions), et que l'on admette que cette évaluation ponctuelle ne peut résumer à elle seule un processus plus complexe, continu et global de l'évaluation de la recherche, qui associe organismes de recherche et structures d'évaluation des scientifiques eux-mêmes. Cette question de l'évaluation, parmi d'autres, a été largement débattue lors d'une réunion plénière extraordinaire du Comité National le 10 juin 2009.

Gilles Boëtsch, anthropobiologiste, président du Conseil Scientifique du CNRS

Rémy Mosseri, physicien, président du Conseil Scientifique du département Mathématiques,

Physique, Planète et Univers, du CNRS

Philippe Walter, biologiste, président de la Conférence des présidents de section du Comité National de la Recherche Scientifique

Le 7 juillet 2009